

# Affaire Chenal : le rapport qui déçoit le monde du ski

Les conclusions d’une l’enquête sur les violences sexuelles commises par le skieur s’attirent les critiques

## ENQUÊTE

La montagne qui accouche d'une souris. Jamais l'expression n'aura sonné aussi juste à la lecture des morceaux – très choisis – de la synthèse du rapport d'enquête relative à la gestion par la Fédération française de ski des faits de violences sexistes et sexuelles, transmis au *Monde* par le ministère des sports. Il aura fallu attendre neuf mois pour connaître les premières conclusions de cette enquête, diligentée le 28 octobre 2025 par l'ancienne ministre des sports, Marie Barsacq, après nos révélations sur l'affaire Joël Chenal, en juillet de la même année.

Le vice-champion olympique du slalom géant aux Jeux de Turin 2006, devenu entraîneur fédéral, est accusé de harcèlement sexuel sur une douzaine de mineures et de deux viols, dont un sur une adolescente âgée de moins de 18 ans au moment des faits présumés. Le tout sur une période d'au moins quinze ans. Cette affaire a mis au jour de graves dysfonctionnements de la fédération.

« La véritable appropriation de la politique de lutte contre les violences sexistes et sexuelles par la fédération ne s'est opérée qu'à partir de 2025 », souligne d'ailleurs le rapport de l'inspection générale, qui pointe aussi que la « capacité » de l'instance à mobiliser des moyens humains spécifiques « reste insuffisante au regard des enjeux » et déplore « la place trop faible de la prévention de [ces violences] dans les formations ». « Côté recommandations, on parle de renforcer la prévention et la formation, mais il n'y a aucune mesure concrète, par exemple concernant les clubs, pourtant en lien direct avec la fédération. Qui va faire quoi et comment ? J'ai beau lire le rapport dans tous les sens, je ne vois pas », regrette Florence Steurer, ancienne présidente de l'Association des internationaux du ski français, à l'origine du premier signalement à la fédération sur Joël Chenal en 2014.

Le 4 octobre 2025, lors de la dernière assemblée générale de

l'association, M<sup>me</sup> Steurer a remis ce dossier sur la table devant l'ensemble des dirigeants du ski français. « Leur conclusion a été de dire que tout allait bien dans notre grande famille ! », s'indigne-t-elle, s'étonnant, comme d'autres témoins-clés, de ne pas avoir été auditionnée dans le cadre de l'enquête de l'inspection générale.

Anne-Chantal Pigelet, présidente par intérim de la fédération de juillet 2021 à juin 2022, aujourd'hui élue au comité directeur, est aussi dubitative : « Ce rapport, c'est du politiquement correct. On ne voit pas bien comment on va contrôler pour que ça ne se reproduise pas. Parler de failles dans le système par rapport aux violences sexistes et sexuelles, c'est presque humiliant pour les victimes. La gouvernance du ski français repose sur une culture de domination machiste toujours à l'œuvre et difficile à remettre en cause. »

« On brasse du vent au lieu de mettre un gros coup de pied dans la fourmière, souffle Lucie (les personnes citées par un prénom ont souhaité conserver leur anonymat), qui a dénoncé des faits de harcèlement de la part de Joël Chenal. Tant que l'équipe dirigeante qui a couvert ces agissements sera en place, il ne se passera rien. Il faut changer tout le système. » Le 19 juin, à l'occasion des élections fédérales, Fabien Saguez, ancien directeur technique national de la fédération entre 2006 et 2022, a été reconduit à la présidence pour un deuxième mandat, ainsi qu'une partie du bureau exécutif.

### Manque de transparence

Malgré la volonté affichée du ministère des sports de faire de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles une priorité absolue, le manque de transparence fait douter Jeanne, l'une des plaignantes pour viol. « Pourquoi ne pas publier ce rapport ? J'aurais aimé pouvoir le consulter. C'est quand même cette affaire qui a tout déclenché, et je suis concernée au premier chef. Cela fait un an qu'on n'a aucune nouvelle ! Par contre, on croise [Joël] Chenal, tranquille en train de faire ses courses à Aime-la-Plagne [Savoie], ce qui nous rend dingue ainsi que nos familles », fait-elle valoir.

Joël Chenal reste en attente de jugement. Le 26 avril, le procureur de Chambéry, Xavier Sicot, a ouvert une information judiciaire après la requalification de deux accusations d'agressions sexuelles en viols. « La probabilité que cela finisse devant la cour criminelle départementale ou en cour d'assises est assez forte », estime l'avocat des parties civiles M<sup>e</sup> Xavier Autain, expliquant que la procédure devrait prendre « trois ou quatre ans ». Quant aux faits de harcèlement, aucun horizon n'a été donné aux victimes. Le parquet d'Albertville (Savoie) renvoie vers le procureur de Chambéry, « désormais seul à même de communiquer sur ce dossier ». « Au regard de l'actualité sur [ces violences], c'est un très mauvais signal envoyé à chacune d'entre nous : cela veut dire que dans notre pays, on peut s'attaquer sexuellement à des gamines en toute impunité », dénonce Lucie.

La Fédération française de ski, qui a fait part de son intention de

se porter partie civile, a pris des mesures disciplinaires contre Joël Chenal. Le 27 octobre 2025, elle lui a infligé quinze ans de suspension de licence, assortie d'une interdiction d'entraîner. Le ministère des sports avait ensuite annoncé qu'un « arrêté d'urgence » avait été publié pour lui « interdire d'exercer » comme entraîneur – sanction dont l'intéressé n'a pas fait appel. Le compte rendu de la décision de la commission nationale de discipline de la fédération rappelle aussi un élément : après les premières alertes, Joël Chenal dit avoir fait une thérapie en 2021, durant un an, mais il a en réalité « fait appel à un préparateur mental », ce qui « ne présente pas nécessairement toutes les garanties en termes de soins adaptés ».

Seulement, à l'époque, personne n'en avait vérifié les modalités jusqu'aux révélations du *Monde* en juillet 2025, ce qui a laissé au mis en cause toute latitude pour monter sa propre école de ski auprès d'adolescentes dès 2022, alors qu'il est accusé d'avoir envoyé une photo de nature sexuelle à une de ses anciennes stagiaires quelques mois plus tôt. « Les responsables fédéraux étaient au courant que Joël [Chenal] présentait un comportement inapproprié avec les mineures, ont insisté les parents et la sœur de l'ex-champion dans un courrier adressé au procureur de la République en février. Si l'hémorragie avait été stoppée tout de suite, il aurait pu entamer une thérapie sans s'enfoncer de plus en plus. Il est l'arbre qui cache la forêt et la forêt est loin d'être saine. »

Le rapport de l'inspection générale recommande de « prévoir qu'une mesure conservatoire de suspension provisoire d'exercice de toute fonction pour la fédération, ses organes déconcentrés et ses clubs peut être prononcée par décision motivée à l'encontre d'un licencié qui fait l'objet de poursuites pénales ». Pourtant, dans la station de Valberg (Alpes-Maritimes), un autre cas prouve qu'on est encore loin de la fermeté prônée par les instances.

« Les dirigeants du ski club de Valberg et de l'ESF [Ecole du ski français] ont engagé de 2022 à 2025 un entraîneur accusé de viol sur mineure [lorsqu'il était en poste à La Tania, en Savoie] alors que les faits étaient connus d'eux

**L'ex-champion est accusé de harcèlement sexuel sur une douzaine de mineures et de deux viols**



Joël Chenal, lors du slalom géant masculin à Adelboden (Suisse), le 5 janvier 2008. OLIVIER MORIN/AFP

depuis 2022. Lors d'une réunion du ski club qui s'est tenue début avril, le bureau a voté, dans le dos des familles, son possible retour l'hiver prochain auprès d'un jeune public, malgré le fait qu'il soit concerné par une procédure pénale en cours », s'insurge un parent.

En octobre 2025, l'ancien coach avait fait l'objet d'une suspension provisoire de sa licence par la fédération, mais la mesure a été levée deux mois plus tard, pour des raisons strictement réglementaires liées aux délais de procédure.

« A aucun moment, sa carte professionnelle, seul moyen de lui interdire d'exercer en tant qu'éducateur sportif, ne lui a été retirée », s'émeut un autre parent, qui a alerté les élus locaux sans que personne ne réagisse. Du côté du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Savoie, qui délivre ce sésame, on invoque un manque d'éléments factuels, la victime n'ayant pas porté plainte.

Interpellé le 15 juillet par des membres du club de Valberg sur

le maintien de cet éducateur au regard de la gravité des faits présumés, le procureur d'Albertville chargé du dossier n'a pas donné suite à leur demande. « Je vous confirme que le mis en cause dans cette affaire a bien été entendu, la procédure nous a été retournée pour étude », a-t-il déclaré du *Monde* sans plus de précision. Quant aux dirigeants de la structure, ils démentent son possible retour, affirmant que l'homme ne fait plus partie du club. ■

PATRICIA OUDIT

Télérama

Le Monde

LA VIE

### Au fil du Mékong

Cambodge et Vietnam

UNE CROISIÈRE CULTURELLE EXCLUSIVE

Du 1<sup>er</sup> au 14 novembre 2026

REMISE EXCEPTIONNELLE DE 300 € PAR PERSONNE\*

**EN COMPAGNIE DE NOS INVITÉS :**  
Élisabeth Marshall, journaliste, chroniqueuse à *La Vie*,  
Isabelle Morin-Larbey, spécialiste des pratiques et spiritualités orientales  
et Brice Pedroletti, correspondant du *Monde* pour l'Asie du Sud-Est.

**EXTENSION EN OPTION**  
Du 13 au 16 novembre 2026 à Hué, ancienne cité impériale classée à l'Unesco et ses alentours (Vietnam).

**PRESTATION AÉRIENNE AVEC SINGAPORE AIRLINES, UNE COMPAGNIE D'EXCELLENCE RÉGULIÈRE, EN ESCALE À SINGAPOUR UNIQUEMENT.**

Licence : RM 075 100 099

Pour toute information ou réservation, vous pouvez contacter Rivages du Monde au **01 83 96 83 43** OU à **croisiere-lvm@rivagesdumonde.fr** (réf LMMEK26).

\* Pour toute réservation avant le 31 août 2026, sur toute catégorie de cabine. Offre non rétroactive et non cumulable avec d'autres promotions Rivages du Monde.

